

# BUREAUX DE LA DOUANE FERMETURES EN CONTREBANDE ?

LES TRAVAUX DE RECODIFICATION DU CODE DES DOUANES ONT MIS EN LUMIÈRE UNE ANOMALIE JURIDIQUE MAJEURE : L'ABSENCE DE LISTE CONSOLIDÉE DES BUREAUX ET BRIGADES DES DOUANES. LA DG DOIT DÉSORMAIS RÉDIGER UN ARRÊTÉ LISTANT "OFFICIELLEMENT" LES UNITÉS DOUANIÈRES.

Les travaux de recodification du Code des Douanes ont eu un effet inattendu : ils ont mis en lumière une anomalie juridique majeure, l'absence de liste consolidée des bureaux et brigades des douanes.

Une brouille, sans doute, mais elle crée une insécurité juridique directe dans l'exercice des missions, à l'heure même où la loi du 18 juillet est censée donner à la douane les moyens de faire face à de nouvelles menaces.

Conséquence logique : la DG doit désormais rédiger un arrêté listant officiellement les unités douanières, arrêté qui devra être signé par la ministre, Madame Amélie de Montchalin.

Et c'est là que l'histoire devient savoureuse...

JANVIER 2026



## UNE TENTATIVE DISCRÈTE... TROP DISCRÈTE

Le Directeur Général a manifestement cru voir une opportunité : profiter de l'arrêté pour faire disparaître, en catimini, des bureaux jamais officiellement fermés.

Une opération pour le moins culottée. Mais, surprise ! ça n'a pas marché !

Car chacun sait que, dans notre belle maison Douane et au plus haut niveau, le mensonge et la manipulation sont des arts anciens, pratiqués avec un certain raffinement.

Ces dernières années, plusieurs DI se sont illustrées en mettant des bureaux à zéro effectif, sans jamais avoir le courage politique de les fermer officiellement.

Objectif : éviter la colère des élus, la réaction des territoires... et peut-être même ne pas informer la ministre.

À l'époque, ces sabordeurs de services publics avaient inventé une formule magique, d'une poésie rare : « *des bureaux non ouverts mais pas encore fermés* »

Il fallait oser. Ils l'ont fait.



## **LE BOOMERANG ADMINISTRATIF**

Dans la nouvelle liste, le DG a donc tenté d'écartier certains bureaux : Guéret, Arcachon, Port-la-Nouvelle, qui, certes, n'existent plus dans les faits, mais n'ont jamais été officiellement fermés, par manque de courage politique et par pure pleutriterie administrative.

Raté.

**La CFDT a dit Non, Niet. Nada, Nein. Pas question de transformer un bricolage juridique en acte fondateur.**

Nous ne nourrissons aucune illusion : nous ne croyons pas une seconde à la réouverture de ces bureaux. Mais puisque la procédure de fermeture n'a jamais été menée, elle doit l'être jusqu'au bout. Proprement. Officiellement. En assumant.

## **LE COURAGE, MAINTENANT**

Que le Directeur Général ait enfin le courage que sa prédécesseuse n'a pas eu.

Que les responsables politiques assument ce qui a été fait en douce.

Car à quelques mois des élections municipales, il va bien falloir affronter les élus et la population, ceux qui, à l'époque, n'ont jamais été mis dans la boucle de ces petites manœuvres.

## **MADAME LA MINISTRE, À VOUS L'HONNEUR**

Madame la Ministre, il va donc vous falloir assumer les turpitudes accumulées de la DGDDI et signer ce que d'autres n'ont jamais osé formaliser : les arrêtés de fermeture, les vrais, ceux qui actent, noir sur blanc, la disparition de la douane dans des territoires entiers.

**LA DOUANE EN RÉGION N'EST PAS MORTE PAR ACCIDENT. ELLE A ÉTÉ ABANDONNÉE PAR LÂCHETÉ.**

**ET AUJOURD'HUI, LE BOOMERANG REVIENT.**

**À BON ENTENDEUR**

